



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 MAI 2018

L'an Deux Mil Dix Huit, le lundi 28 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 mai Deux Mil Dix Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS (25) : M. BOSINO – Mme BELFQUIH - M. RAZACK – Mme BUZIN - M. KORDJANI – M. D'INCA - Mme LESCAUX- Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET – Mme SATUK - Mme SAUVAGE - Mme KHACHAB – Mme REZZOUG - M. BENOIST - Mme SALOMON – M. DENAIN – Mme TOURE – M. TOUBACHE - Mme DAILLY - M. GAMBIER- Mme SALMONA - Mme MICHEL – Mme NIDALHA - M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES (5) : M. CAPET représenté par Mme Belfquih – M. BOYER représenté par M. Ruffault - Mme BOUKALLIT représentée par M. Bosino - Mme LOBGEAIS représentée par Mme Rezzoug – M. PUGET représenté par Mme salmona.

ETAIENT EXCUSES : M. BELOUAHCHI – M. TUIL – M. LABET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SATUK

--*

21 - Motion - Défense de la SNCF et le maintien du service public ferroviaire

Sur rapport de Monsieur Benjamin BENOIST, conseiller municipal, exposant :

Madame la Ministre Pénicaud déclarait récemment à propos du projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire, dont la discussion au Sénat débutera demain mardi 29 mai, « cette réforme ne concerne pas simplement la SNCF en interne mais tous les français ».

Nous sommes convaincus de l'intérêt de tous les français.es à défendre la SNCF et soutenir l'action menée par l'intersyndicale UNSA, CGT, CFDT, SUD pour le maintien du service public ferroviaire. Un dirigeant syndical l'affirme : depuis mardi 3 avril, premier jour de grève, 80% des cheminots ont participé au moins une fois à la mobilisation. Le résultat du « vot'action » organisé par l'intersyndicale, 94,97% des cheminots se sont prononcés contre la réforme, conforte l'engagement des agents de la SNCF pour la défense du service public et donc de l'intérêt commun.

Les tentatives de marginalisation du soutien au mouvement des cheminots dans l'opinion n'ont le mérite de n'exister que pour éviter de parler de la réforme sur le fond. Le Gouvernement se défend de vouloir privatiser la SNCF, pourtant qu'est-ce que l'ouverture à la concurrence si ce n'est la fin du monopole public autrement dit la fin du service public et donc une privatisation ?

Ce nouveau pacte ferroviaire s'inscrit pleinement dans la continuité des réformes du Gouvernement Juppé en 1995, et même de la loi Macron de 2015 qui a libéralisé le secteur du transport par autobus. Alors que l'urgence est à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, encourager le routier et l'aérien face au ferroviaire est une aberration, tant pour les transports de marchandises que de personnes.

La suppression de 20 000 postes en dix ans à la SNCF, le manque d'entretien des infrastructures sont les véritables responsables des difficultés que rencontrent quotidiennement les usagers et transformer ces derniers en « clients » ne répondra certainement pas aux besoins tant des usagers que de la SNCF. C'est bien le manque d'engagement de l'Etat qui a conduit à accroître la dette de 47 milliards d'euros dont plus de 1,5 milliard d'euros par an sont versés directement aux banques, et ce n'est pas le statut des cheminots qui est responsable de cette situation.

De plus, nous pouvons largement craindre une accélération du transfert de la charge vers les collectivités, en particulier les Régions qui devront d'avantage pallier aux désengagements de l'Etat en particulier pour maintenir les « petites lignes » au risque de rompre l'égalité d'accès au service.

A l'heure où le choix devrait être de renforcer le ferroviaire face au routier avec la création de nouvelles dessertes à l'instar du projet de liaison Creil-Roissy, ce Gouvernement Macron-Philippe fait le choix d'un retour en arrière. Alors que dans le même temps, nos voisins britanniques, fort du constat d'échec de l'ouverture à la concurrence font eux le choix de revenir à un service public ferroviaire.

Le Conseil municipal affirme que le transport ferroviaire doit demeurer un service public, et que plutôt que de travailler à la privatisation, le Gouvernement devrait au contraire se donner l'objectif de le renforcer, le développer et le rendre accessible à tou.te.s par entre autre un maillage territoriale accru et une baisse des tarifs.

Le conseil municipal adopte la présente motion avec 26 voix Pour et 4 Abstentions.

Acte reçu à la Sous-préfecture le :

.....

Publié ou notifié le :

.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire, et par délégation,
La directrice générale des services

Delphine KA

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental,**

Jean-Pierre BOSINO

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPB', is written over the printed name 'Jean-Pierre BOSINO' and extends upwards into the title 'Conseiller départemental'.